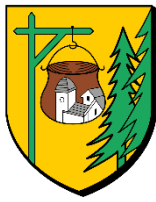


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20161003_04

Séance du 3 octobre 2016

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 15

Date de la convocation :
24 septembre 2016

Date d'affichage :
10 octobre 2016

L'an deux mil seize, le trois octobre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Stéphane BERQUAND, Nicolas GRIFFOND (procuration à Claudine QUATREPOINT), Nelly GIROD.

Étaient absents : Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Renouvellement des luminaires d'éclairage public

Dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à la réalisation du programme d'éclairage public suivant : Renouvellement des luminaires d'éclairage public des hameaux et d'une partie du centre bourg.

Une participation financière peut être allouée par le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEJ) dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le code général des Collectivités territoriales,
Vu la délibération du SIDEJ n°1754 du 28 novembre 2015 portant sur les modifications de critères d'attribution des subventions pour les travaux d'électrification et d'Eclairage Public,

Le conseil municipal :

Article 1 : Approuve le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de 62 303,55 € TTC.

Article 2 : Sollicite l'obtention d'une participation au SIDEDEC de 25 % du montant aidé de l'opération (plafonné à 10 000,00 €) soit 2 500,00 €, en complément de l'obtention d'une participation du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté dans le cadre de son fonds de soutien à l'investissement (déjà notifiée).

Article 3 : Prend acte que la part de la collectivité, estimée à 59 803,55 € sera versée dans la caisse du receveur du SIDEDEC :

- à hauteur de 80 % avant le commencement des travaux,
- le solde après achèvement des travaux et présentation par le SIDEDEC du décompte général et définitif de l'opération.

Article 4 : Autorise le SIDEDEC à effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'opération en cause, dans la limite de 10 % du montant total indiqué ci-dessus ; au-delà de ce seuil et en cas de besoins, le conseil municipal devra être saisi pour accord.

Article 5 : S'engage en cas de surcoût des travaux exécutés par rapport au projet initial, et dans la limite du seuil des 10 %, à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire, en tenant compte du réajustement des diverses participations.

Article 6 : Autorise M. le Maire à demander au SIDEDEC la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux et à ce titre autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à cet effet.

Article 7 : Inscira la dépense à l'imputation c/238 « Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles » du budget principal.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

A blue ink signature of Florent Serrette, written in a cursive style. The signature is positioned to the right of the official seal and above the name "Florent SERRETTE".

Florent SERRETTE